

INSTRUCTION DE MONTAGE ET DE L'EXPLOITATION DU DISPOSITIF D'ATTELAGE :

Renault Twingo II (3P) (2007-12/2011)

N° de cat. R-136

DESTINATION

Le dispositif d'attelage **R-136** est destiné à tirer des remorques. Ce dispositif possède le Certificat d'Homologation actuel qui donne le droit à designer le produit avec la marque d'homologation **E20**.

CONDITIONS D'INSTALLATION

Le dispositif d'attelage à boule **R-136** peut être utilisé et exploiter pour une voiture des éléments de carrosserie sont en état technique correct. L'attelage doit être monté et exploité dans une voiture en accord avec cette instruction. Toutes les vis et les écrous qui sont dans l'attelage à boule doivent être vissés avec les couples de serrage de valeurs données dans la table ci-dessous (pour les vis de la classe 8.8):

M8 - 25 (Nm)	M12 - 85 (Nm)
M10 - 50 (Nm)	M16 - 200 (Nm)

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le dispositif d'attelage à boule **R-136** a une plaque signalétique qui définit le chargement correct et sûr d'attelage c'est-à-dire :

Type: R-136	Le numéro de catalogue.
A50-X	La classe de dispositif d'attelage à boule. (l'appareil embrayé)
E20	N° de certificat d'homologation d'attelage à boule.
55R-01 4237	La puissance théorique de référence qui agit sur le dispositif d'attelage à boule.
D = 3,1 kN	La Pression max autorisée sur la boule d'attelage.
S = 65 kg	Le chargement max acceptable de la remorque.
R = 400 kg	

La formule pour calculer la puissance D :

$$D = g \times \frac{T \times R}{T + R} \text{ kN}$$

T – la masse maximum techniquement admissible en tonnes d'un véhicule (aussi de remorqueur) qui tire ensemble, s'il y en a, le chargement vertical d'une remorque avec l'essieu central.

R – la masse maximum techniquement admissible, en tonnes, d'une remorque avec un timon mobile verticalement ou la semi-remorque.

g – l'accélération de la pesanteur (accepté comme 9,81 m/s²)

Pendant l'exploitation, chacun des éléments du dispositif d'attelage à boule devraient être pris isolément, maintenus dans l'état technique propre et protégé contre la corrosion. Pendant le remorquage, la remorque doit être jointe avec une jointure supplémentaire, élastique qui a l'endurance approprié (câblé, chaîne). En exploitant l'attelage à boule, il faut contrôler périodiquement les liaisons des vis, et en cas du desserrage des écrous il faut les visser.

MONTAGE

Le dispositif d'attelage à boule **R-136** consiste en éléments suivants :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| 1. Poutre principale | - 1 pièce |
| 2. Boule d'attelage | - 1 pièce |
| 3. Support de la prise d'électricité | - 1 pièce |
| 4. Support | - 2 pièces |
| 5. Rondelle spéciale Ø30/Ø10,5x3 | - 4 pièces |
| 6. Vis M10x30 | - 4 pièces |
| 7. Vis M12x35 | - 4 pièces |
| 8. Vis M12x65 | - 2 pièces |
| 9. Rondelle élastique Ø10,2 | - 4 pièces |
| 10. Rondelle élastique Ø12,2 | - 6 pièces |
| 11. Rondelle ronde Ø10,5 | - 4 pièces |
| 12. Rondelle ronde Ø13,0 | - 6 pièces |
| 13. Écrou M10 | - 4 pièces |
| 14. Écrou M12 | - 4 pièces |

Pour monter le dispositif d'attelage à boule, il faut suivre la notice au-dessous :

1. Le montage du dispositif d'attelage à boule nécessite la coupure et le démontage du pare-chocs arrière de la voiture.
2. Démontez le pare-chocs arrière de la voiture.

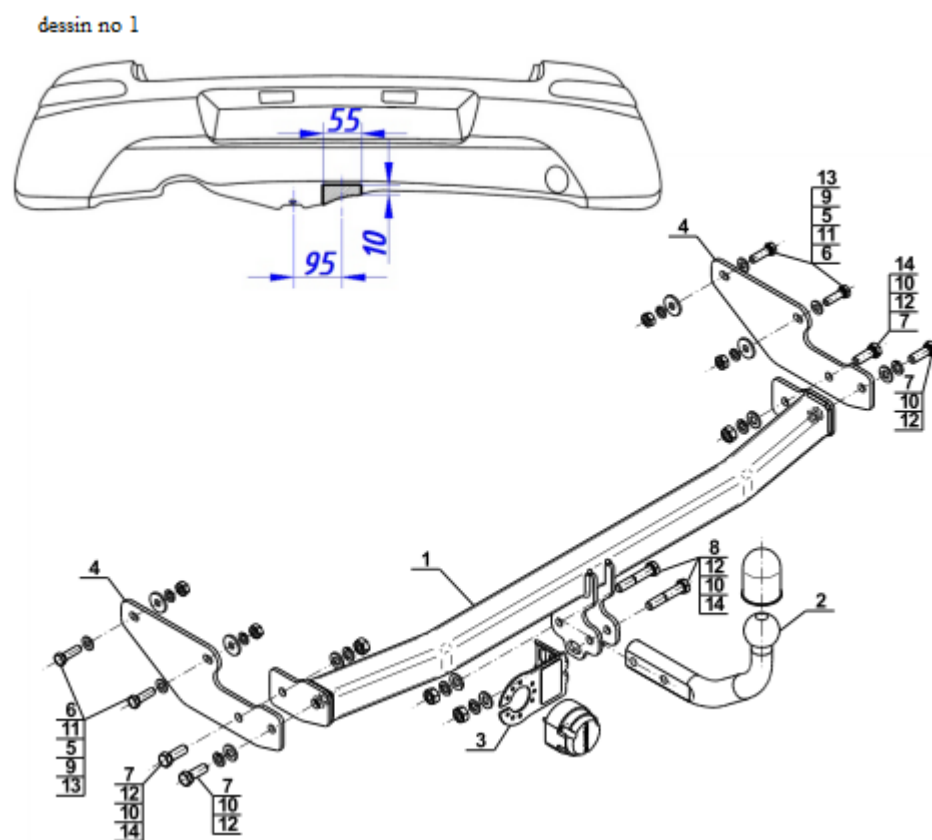
3. Mettre les supports (4) aux côtés extérieurs des longerons et visser à l'aide des vis M10x35 (6) avec des rondelles rondes Ø10,5(11), des rondelles spéciales Ø30/Ø10,5x3 (5), des rondelles élastiques Ø10,2 (9) et des écrous M10(13).
4. Entre les supports (4) insérer la poutre (1) et visser à l'aide des vis M12x35 (7) avec des rondelles rondes Ø13,0 (12), des rondelles élastiques Ø12,2(10) et des écrous M12 (14).
5. Monter le pare chocs arrière de la voiture après avoir coupé son fragment (dessin n°1).
6. Visser la boule d'attelage (2) et le support de la prise électriques (3) à la poutre (1) à l'aide des vis M12x65 (8) avec des rondelles rondes Ø13,0 (12), des rondelles élastiques Ø12,2 (10) et les écrous M12(14).

La mise en pratique de cette instruction assure le montage et l'exploitation correcte de l'attelage à boule R-136.

Après le montage du dispositif d'attelage à boule **R-136**, il faut obtenir l'inscription dans **le certificat d'immatriculation de véhicule**.

ATTENTION : Vérifier le serrage de toute la boulonnerie après 1 000 km de traction. La boule d'attelage doit être maintenue propre et conservée de graisse consistante. Appliquez la protection de la boule. Tous les dégâts mécaniques du dispositif d'attelage à boule **R-136** excluent son exploitation suivante. **Il ne faut pas** le réparer si le dispositif est avarié. Le producteur ne prend pas la responsabilité pour les dégâts qui ont été créés par l'utilisation impropre de la notice de montage donnée ou si la notice n'était pas respectée.

SCHÉMA DU MONTAGE



ATTENTION :

Le faisceau électrique n'est pas inclus dans le prix.

N° de cat. R-136